



N° 65/ *124* 2023/MCL/SE/CJ/SDLP/PECLS-TP/SAAF/SA

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique Nationale de la Santé Communautaire adoptée par le gouvernement du Bénin en Conseil des Ministres du 06 mai 2020 axée sur l'approche « **One Health** » dans la commune de Lalo, la mairie en collaboration avec la préfecture du département du Couffo et l'appui financier du REDISSE, lance l'avis de recrutement de trente-quatre (34) agents recenseurs pour le recensement des ménages dans les 11 arrondissements de la commune.

I. MISSION DES AGENTS RECENSEURS

Sous l'autorité du préfet du département du Couffo et l'appui du Maire avec ses collaborateurs, les agents recenseurs auront pour tâches de :

- identifier les ménages présents sur les unités administratives (villages et quartiers) ;
- recenser les ménages identifiés ;
- rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès de superviseurs ;
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents nécessaires ;
- participer aux opérations de regroupement des grappes de 150 à 200 ménages.

II. PROFIL RECHERCHE

- Être de nationalité béninoise et avoir au moins 20 ans;
- Avoir au moins le BAC ou tout autres diplôme équivalent ;
- Savoir parler couramment au moins l'une des langues de la commune : **ADJA, FON** ;
- Avoir une bonne maîtrise de la zone de travail ;
- Disposer d'une pièce d'identité valide et
- Etre disponible pendant toute la durée des opérations de collecte des données (avril et mai 2023);
- Accepter de travailler sous pression et rendre les données fiables ;
- Être physiquement apte et endurant pour faire l'activité dans tous les villages de la commune ;
- Avoir une expérience dans la collecte des données à travers l'utilisation des smartphones est un atout ;

- Disposer d'un moyen de déplacement serait un atout ;
- Résider dans la commune de Lalo.

III. LIEU DE TRAVAIL

Les agents recenseurs retenus seront répartis dans les onze (11) arrondissements de la commune.

IV. DUREE ET PERIODE DE TRAVAIL

L'activité est prévue pour avoir lieu du 17 au 22 Avril 2023. A cet effet, les agents recenseurs bénéficieront d'une formation sur les outils et stratégies de collecte des données avant la phase terrain prévue.

V. PIECES A FOURNIR

- Lettre de motivation d'une page au plus adressée à Monsieur le Maire ;
- Un CV détaillé d'au plus quatre pages ;
- Copie légalisée du diplôme ;
- Copies des preuves en matière de collecte de données ;
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité/passeport/CIP ;
- Un certificat de résidence de l'ANIP ;
- Une copie d'attestation d'immatriculation Unique (IFU).

VI. LIEU DE DEPOT ET DATE DE CLOTURE

Les candidats désireux de prendre part à cet avis de recrutement, sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature sous pli fermé portant la mention « **CANDIDATURE AU POSTE D'AGENTS RECENSEURS DES MENAGES DANS LA COMMUNE DE LALO** » au secrétariat administratif de la mairie au plus tard le **jeudi 30 mars 2023 à 17 heures très précises**. Passé ce délai aucun dossier de candidature ne sera accepté

-Seuls les candidats retenus sur étude de dossiers seront contactés pour la suite du processus ;

-Tout dossier qui ne présentera pas les conditions du présent avis de recrutement sera purement et simplement rejeté.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées



Lalo, le 27 Mars 2023.

William T. FANGBEDJI

Le Maire